

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 79 (1965)

Artikel: Les nobles de Diesse
Autor: Clottu, Olivier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746068>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les nobles de Diesse

par OLIVIER CLOTTU

Le nom de cette antique race de chevaliers n'a pas disparu de Neuchâtel. Le chroniqueur Barrillier ¹ écrivait à la fin du XVII^e siècle : « Au milieu de la ville sur un Roc, entre le Lac et la Rivière du Seyon, que tenoit autrefois fermé le passage du Mont-Jura pour empêcher les fréquentes irruptions des Allemands que ne pouvoient contenir dans leurs bornes, une grande Tour carrée où est joignant un fort grand Portail, tous deux construits avec de grandes pierres de roches tirées du Lac d'un artifice incroyable et que semble impossible avoir pu être élevés à une si haute éminence et bâtiment comme est ladite Tour qui s'appelle aujourd'hui la Tour de Diesse (fig. 1). Pour ce que l'Empereur Jules César en laissa la garde aux Gentilshommes dudit lieu qui se nommaient de Diesse, les ayant préférés à tout autre pour leur valeur... Les dits Gentilshommes de Diesse ont toujours

possédé de fief ladite Tour, des Romains des Empereurs, des Rois de Bourgogne et de leurs descendants, les comtes de Neuchâtel, avec d'autres biens gisant en la montagne de Diesse jusqu'en l'an 1584. » Si les fantaisies historiques de Barrillier se sont effondrées comme un château de cartes, la tour de Diesse, par contre, bien que rognée d'un angle après l'incendie de 1714, est encore solide et défie le temps.

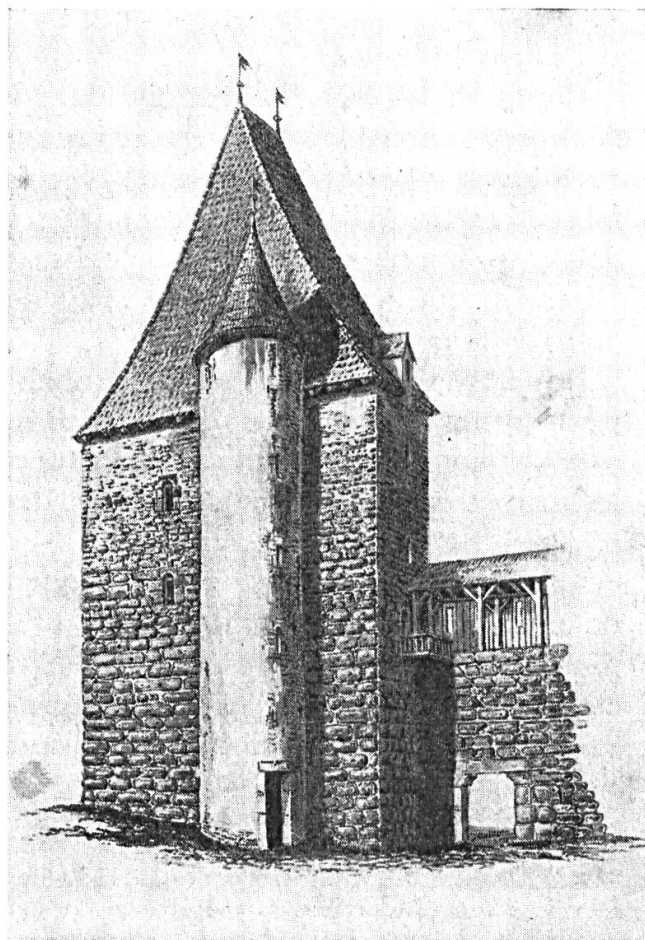


Fig. 1. La tour de Diesse à Neuchâtel; état avant 1714 d'après DuBois de Montperreux,

Abréviations :

- A.A.E.B. Archives de l'ancien évêché de Bâle, Porrentruy.
A.E.B. Archives de l'Etat, Berne.
A.E.F. Archives de l'Etat, Fribourg.
A.E.N. Archives de l'Etat, Neuchâtel.
A.E.S. Archives de l'Etat, Soleure.
A.L.N. Archives bourgeoises de La Neuveville.
A.V.B. Archives de la ville de Berne.
A.V.N. Archives de la ville de Neuchâtel.
F.R.B. *Fontes rerum Bernensium*, 1218-1390; 10 volumes, 1883-1956.
Mulinen E.F. v. MÜLINEN : *Beiträge zur Heimatkunde des Kantons Bern*.
Trouillat J. TROUILLAT : *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*.
f^o : folio; not. : notaire; p. : page; vol. : volume.

¹ F. BARRILLIER : *Les Monuments parlants de la Souveraineté de Neuchâtel* : Copie manuscrite ancienne propriété de l'auteur.

Diesse, anciennement Tesson, Thess, est un village établi au centre du plateau du même nom qui s'étend au pied de la chaîne de Chasseral et domine le lac de Biemme sur presque toute sa longueur. Il a donné son nom à la famille qui nous occupe. Aux XIII^e et XIV^e siècles, les nobles de Diesse, qui ont alors rang de barons, sont établis à Douanne. Leurs descendants, qualifiés d'écuyers ou de donzels, sont fixés dans l'Evêché de Bâle et le Comté de Neuchâtel.

Les nobles de Diesse à Douanne

Thierry, premier aïeul connu, donne en 1178 à l'église de Saint-Imier ses biens de Diesse, ses vignes sises près du lac, et les reprend en fief pour lui, sa femme et ses fils, à raison d'une rente annuelle d'une mesure de noix destinée au luminaire de ladite église². Moins de dix ans plus tard, l'abbé de Saint-Jean de Cerlier lui reprend les dîmes du village de Diesse qu'il s'était attribuées indûment³.

Bourcard I^{er}, son fils, est cité dans les deux actes précédents; il est témoin en 1218 lorsque Berthold, comte de Neuchâtel, rétrocède à l'abbé de Saint-Jean les droits qu'il croyait avoir sur l'église de Diesse et que son aïeul Ulrich avait déjà octroyés à ce monastère⁴.

Bourcard II et Thierry II, probablement frères et fils tous deux de Bourcard I^{er}, sont présents lors de la vente par les mêmes comte et abbé d'une part de la courtine de Diesse en 1231⁵.

Les nobles de Douanne étaient seigneurs de ce village et y avaient droit de haute et basse justice. Cuno de Douanne, qui paraît être le dernier mâle de sa race, donna en 1237 le droit de collation de l'église du

lieu aux chevaliers de Saint-Jean de Münchenbuchsee. Berchta, femme de Bourcard II de Diesse, appartient vraisemblablement à la famille de Douanne. En effet, dès 1229, Bourcard II de Diesse habite Douanne⁶. Les biens des Douanne et leur château, dressé sur une colline rocheuse⁷ surplombant le vignoble et le lac, passent aux Diesse et à leurs descendants. Les contestations interminables que les nobles de Diesse eurent avec la Commanderie de Buchsee sont ce que nous connaissons le mieux de leur existence à Douanne. L'avidité des chevaliers de Saint-Jean les dépouilla de nombreux biens. En 1253, le comte Rodolphe de Neuchâtel, après avoir enlevé à Bourcard II de Diesse, à Berchta, sa femme, et à Bourcard et Marguerite, leurs enfants, l'avouerie de l'église de Douanne pour la remettre aux chevaliers de Buchsee, leur offre en compensation une vigne et une maison, sises sous leur château de Douanne. En outre, le curé de Douanne est tenu de recevoir deux fois par an le seigneur de Diesse et sa suite et de leur servir un repas dans l'hôtellerie de l'église⁸. A l'acte est pendu

⁶ F.R.B., II, 102.

⁷ La Schlossfluh, au-dessous du hameau de Gaicht, où se voient encore quelques débris de murs.

⁸ F.R.B., II, 358. Original aux A.E.B., Fach Frauenbrunnen.



Fig. 2. Sceau de Bourcard II de Diesse, 1253.

² A.A.E.B., Liber vitae du chapitre de Saint-Imier, 2^e vol., p. 26; TROUILLAT, I, 369.

³ F.R.B., I, 471; TROUILLAT, I, 388. Acte passé entre 1182 et 1187.

⁴ TROUILLAT, I, 470.

⁵ F.R.B., II, 160.



Fig. 3. Sceau de Bourcard III de Diesse, 1288.

le sceau de Bourcard de Diesse : † SIGILLUM BURCHARDI DE TESSON (fig. 2). Ce sceau est la première indication des armes de la famille de Diesse : un sautoir chargé de sept feuilles⁹. Bourcard II de Diesse et son fils du même nom donnent encore en 1259 une maison de pierre construite au bord du lac¹⁰. La présence de Bourcard II est attestée par de nombreux autres documents¹¹. Mort avant 1278, il laisse trois enfants, Bourcard, Marguerite et Berchtold.

Bourcard III, en conflit avec les chevaliers de Saint-Jean au sujet de droits de pâture et de droits sur une maison de Douanne, est soumis à l'arbitrage du comte Rodolphe de Neuchâtel en 1288. Son sceau apposé à ce document porte les mêmes armes que celui de son père (fig. 3)¹². Cité de 1253 à 1292, Bourcard III était décédé en 1301¹³. Béatrice, sa femme, lui donna trois fils, Jean, Eberhard et Bourcard, et deux filles, Gertrude et Ellina.

⁹ Ce sceau existe encore en deux autres exemplaires : A.E.N., N 6, 27 (1251); A.E.B., Fach Fraubrunnen (1259).

¹⁰ F.R.B., II, 487.

¹¹ F.R.B., II, 155, 240, 271, 319, 471, 609, 678. Il avait acheté en 1250 à Werner de Kien une vigne à Donchamps (paroisse de Saint-Ursanne de Neureux, aujourd'hui La Neuveville) qui devait être proche de celle que son aïeul Thierry de Diesse y possédait en 1178 et sur laquelle était construite une maison. Il la revendit trois ans plus tard à Albert dit Sautier, de Bienne, qui, à son tour, la céda à l'abbé de Bellelay (F.R.B., II, 367, 404; III, 287, 764).

¹² F.R.B., 453. Original aux A.E.B., Fach Fraubrunnen.

Marguerite de Diesse, fille de Bourcard II, possédait comme son frère Bourcard des biens dans le Gibloux qui leur étaient certainement parvenus par la voie du sang¹⁴. En 1278, elle vend à Guillaume de Billens des terres sises à Villarzel-sous-le-Gibloux¹⁵. Femme de Jean Denizat, donzel de Romont, elle dicte ses dernières volontés le 22 septembre 1284 et désigne son frère Bourcard et son cousin Pierre de Bennenwyl comme exécuteurs testamentaires¹⁶. Marguerite désire être enterrée dans le monastère d'Hauterive auquel elle lègue son bien de Rueyres. Elle fait de nombreux dons pieux; ses deux maisons de Romont seront vendues pour payer ses dettes et legs.

Berchtold de Diesse, fils de Bourcard II, remet en 1274 à l'église de Douanne, propriété de la Commanderie de Buchsee, un cheseau avec la maison qui y est construite contre un cens annuel de trois livres, dix sous et six aunes de drap gris. Il abandonne quelques jours après ce cens à la dite église¹⁷. Vingt ans plus tard, après bien des escarmouches, les chevaliers de Saint-Jean et lui-même renoncent mutuellement aux conséquences juridiques de leurs disputes au prix du paiement d'un cens annuel d'un schilling sur la vigne que Berchtold possède à Douanne; Adelheid, sa femme, est témoin¹⁸.

Jean, fils de Bourcard III, est cité de 1288 à 1301¹⁹. Il se rend à Rome avant décembre 1294, pénitence imposée par les chevaliers de Buchsee comme condition

¹³ Il vend avec sa femme et ses enfants plusieurs vignes au couvent de Fraubrunnen en 1291 et 1292 (F.R.B., III, 143, 525). Après sa mort, sa veuve et ses héritiers offrent en 1301 au même monastère, pour le remède de leur âme, 24 ouvriers de vigne sis à Douanne.

¹⁴ Probablement de la famille de Bennenwyl, grande propriétaire dans le Gibloux en particulier à Rueyres.

¹⁵ F.R.B., III, 225.

¹⁶ A.E.F., Pont 147. *Regeste de l'abbaye d'Hauterive*, n^{os} 753 et 975.

¹⁷ F.R.B., III, 80, 82.

¹⁸ F.R.B., III, 573.

¹⁹ F.R.B., III, 543; IV, 65, 66 et 80.

de leur réconciliation; il reçoit en retour de ceux-ci cinq livres qu'il a dépensées lors de ce voyage²⁰. Nous n'avons trouvé mention ni d'épouse ni d'enfants de Jean. Son sceau de 1294 porte un sautoir chargé de sept feuilles (fig. 4)²¹.

Eberhard, frère du précédent, est mentionné de 1291 à 1318²². Son sceau existe à plusieurs exemplaires, il est du même type que ceux des autres membres de la famille (fig. 5)²³. Katherine, sa femme,

²⁰ F.R.B., III, 598.

²¹ F.R.B., III, 598. Original aux A.E.B., Fach Frauenbrunnen. Un autre sceau de 1301 est cité dans les F.R.B., IV, 80.

²² F.R.B., III, 435; IV, 65, 733; V, 33.

²³ F.R.B., B, 33. Original aux A.V.B., Fach Frauenbrunnen. Voir aussi F.R.B., IV, 80, 709, 733.



Fig. 4. Sceau de Jean de Diesse, 1294



Fig. 5. Sceau d'Eberhard de Diesse, 1318.



Fig. 6 et 7. Sceaux d'Otton de Vaumarcus (1340) et d'Imer de Courtelary (1359), les deux premiers baillis de Neuchâtel.

dont le père, le chevalier Cuno de Nidau, était maire de Bienne²⁴, ne lui donne qu'une fille, Claire, qui épouse Otton de Vaumarcus. Ce dernier obtient en 1324 les fiefs que possédaient Jean et Eberhard de Diesse, oncle et père de sa femme. Il promet de prendre résidence avec sa famille au château de Nidau²⁵. En 1335, ces époux échangent avec le couvent de Saint-Jean de Cerlier les terres qu'ils possèdent à Romont sur Bienne contre une vigne sise à Douanne sous le château de Diesse que feu Bourcard de Diesse avait donnée à cette abbaye pour le remède de son âme²⁶. Otton de Vaumarcus, personnage important, est le premier bailli (gouverneur) connu de Neuchâtel; il exerce sa charge jusqu'en 1357. Son sceau nous a été conservé (fig. 6)²⁷. Les biens et le château des Diesse à Douanne passèrent par héritage des Vaumarcus aux Bolligen.

Bourcard IV, dernier des trois fils de Bourcard III, entre dans les ordres. Il est en 1338 prieur de Tierbach, monastère clunisien du diocèse de Bâle en Alsace²⁸. Gertrude, sa sœur aînée est, en 1289, veuve de Jacques de Bienne, chevalier²⁹. Ellina (Adelheid), la cadette, nonne à Fraubrunnen, est citée de 1301 à 1338³⁰.

²⁴ F.R.B., IV, 80.

²⁵ F.R.B., V, 420.

²⁶ F.R.B., VI, 168.

²⁷ A.E.N., M 5, 26; A.E.B., Fonds Erlach; *Armorial neuchâtelois*, II, fig. 1118.

²⁸ F.R.B., VI, 433.

²⁹ TROUILLAT, II, 473.

³⁰ F.R.B., IV, 65, 80; VI, 433.

Les nobles de Diesse dans l'Evêché de Bâle et le Comté de Neuchâtel

Un chaînon manque pour rattacher cette souche à celle des barons de Douanne. Est-elle d'origine illégitime ? Cela paraît vraisemblable. Elle ne possède, en effet, à part quelques vignes à Douanne, aucun des biens et fiefs ayant appartenu aux premiers Diesse. Ses armes portent un sautoir chargé de cinq feuilles, au lieu de sept, ce qui pourrait correspondre à une brisure (fig. 8) ³¹.

L'Anniversaire de l'église de La Neuveville, datant de la seconde moitié du XIV^e siècle, mentionne en 1357 Ellina, femme de Jean de Diesse, et Jean de Diesse sans indication de titre nobiliaire ³²; l'absence de cette mention fait penser à des bourgeois originaires du village de Diesse et non à des nobles. Dame Perrette de Diesse, femme d'Imer de Schlossberg, écuyer, dont nous ignorons l'ascendance, inscrite au même livre de vie, est par contre apparentée à la seconde famille de Diesse. ³³

Si Otton de Vaumarcus relève les biens des derniers Diesse à Douanne, son successeur à la charge de gouverneur de Neuchâtel, Imer de Courtelary (son sceau inédit : fig. 7), partage les siens avec le premier membre attesté de la nouvelle race des donzels de Diesse ³⁴. Celui-ci, Claus (Nicolas) de Diesse, écuyer, est cité comme témoin dès 1388 ³⁵. Deux ans plus



Fig. 8. Armoiries de Diesse. Livre des fiefs de l'évêché de Bâle, 1441.

tard, Imer de Ramstein, évêque de Bâle, confirme à Imer de Courtelary, écuyer, et à Claus de Diesse, écuyer, son neveu (fils de la sœur dudit Imer de Courtelary), la possession des fiefs dont jouissait auparavant Nicolas de Courtelary. Ce fief consistait en dîmes à Courtelary, Villeret, Sonvilier, revenus à Saint-Imier et Berlin-court, fief castral au château d'Erguel ³⁶. En 1403 Claus de Diesse habite la forteresse du Schlossberg sur La Neuveville et possède une chapelle dans l'église Saint-Ursanne, dite la Blanche église. Il est châtelain de l'évêque et maire de La Neuveville (cité encore comme tel en 1413) ³⁷.

³¹ Livre des fiefs nobles de l'évêché de Bâle, 1441, copie des A.E., Bâle. Les dessins héraldiques griffonnés dans le registre du notaire Bachiez en 1402 montrent deux écus au sautoir des Diesse, l'un chargé de neuf feuilles, l'autre de cinq; le premier, seul exemple connu avec neuf feuilles, pourrait être une erreur du clerc barbouilleur (cette page est reproduite dans l'*Armorial neuchâtelois* I, fig. 1082).

³² A.L.N., Liber anniversariarum ecclesie sti Ursini in Novavilla, p. 6 et 18 v^o.

³³ *Id.*, p. 25 v^o. Anneli, fille d'Himer de Schlossberg, écuyer, épouse en 1374 Reynal de Sonvilier, écuyer (F.R.B., IX, 393). Conrad de Diesse est qualifié d'héritier des biens de Reynal de Sonvilier (A.L.N., parchemin 122).

³⁴ Sceau de 1359, original aux A.E.N., D 12, 27; sceau de 1380, original aux A.E.S.

³⁵ F.R.B., X, 533.

³⁶ A.A.E.B., B 237/38. Le fief de Courtelary. Acte dans TROUILLAT, IV, 526. Ce fief est encore confirmé en 1394, 1404, 1408. Le « fief castral », beneficium castrense, en allemand Burgence, est un fief tenu par un vassal chargé de services de garde dans le château de son seigneur (F. L. GANSHOF : *Qu'est-ce que la féodalité ?*, p. 137).

³⁷ A.V.B., Fach Fraubrunnen, n^o 337; A.L.N., parch. 888; TROUILLAT, V, 720.

Son alliance avec une Neuchâteloise fixe sa descendance dans ce comté voisin. Janete, sa femme, fille de Jaquinod Maignin, donzel, de Couvet, appartenant à une branche des nobles de Vautravers, est mentionnée dès 1409³⁸. Elle apporte à son mari de nombreux biens au Val-de-Travers qui formeront ultérieurement l'essentiel du fief de Diesse en pays neuchâtelois.



Fig. 9. Sceau de Claus de Diesse, 1403.

Le fief de Diesse en terre épiscopale étant venu des Courtelary, Claus de Diesse doit donc sa puissance foncière à sa mère et à sa femme. Le sceau de Claus de Diesse (1403) porte un écu au sautoir chargé de cinq feuilles, surmonté d'un casque sommé de deux cornes garnies chacune de trois feuilles (fig. 9)³⁹. Ce cimier, dont c'est la première représentation, est celui des Courtelary. L'Armorial des fiefs nobles de l'Evêché de Bâle, datant de 1441, indique les émaux de ces armes : *de gueules au sautoir d'argent garni de 5 feuilles du champ*. Cimier : deux cornes de bœuf, l'une de gueules, l'autre d'argent, garnies, la première de trois feuilles d'argent et la seconde de trois feuilles de gueules (fig. 8).

³⁸ A.E.N., Borcard de Sonceboz, not., f^o 19 v^o, acte de 1421; A.V.B., Fach Fraubrunnen, n^o 350. Janete est dite Jonata von Trybergen, mauvaise traduction probable de Vautravers.

³⁹ Original aux A.V.B., Fach Fraubrunnen, n^{os} 337 et 350. Un autre sceau de 1414 se trouve aux archives de la ville de Bienne, 188/189.

Nous connaissons trois enfants de Claus de Diesse : Jaquet, Marguerite et Girarde. Deux ecclésiastiques paraissent être ses frère et sœur : Girard de Diesse, chapelain de l'église de Neuchâtel, cité de 1375 à 1414⁴⁰, et Marguerite de Diesse, prieure de Fraubrunnen⁴¹.

Jaquet de Diesse épouse en 1425 Claire de Fribourg, fille naturelle de Conrard de Fribourg, comte de Neuchâtel, à qui est constituée par son père une dot de cinq muids de vin à percevoir chaque année sur la recette du Landeron. Les époux vivent à la cour du comte, ils logent au château de Neuchâtel où une chambre leur est attribuée. Le comte Jean de Fribourg, demi-frère de Claire, charge Jaquet de Diesse, qui est son écuyer, de fréquentes missions. Il le nomme en 1436 châtelain de Thielle, office que Jaquet exerce jusqu'à sa mort⁴². Jaquet de Diesse avait reçu de l'évêque de Bâle, en 1432 et 1439, de nouvelles lettres d'inféodation dans lesquelles le fief castral du Schlossberg était inclus⁴³. Il teste le 30 août 1450, désire être enterré dans l'église Saint-Ursanne de La Neuveville au même endroit que ses prédécesseurs, fait des legs pieux à la dite église, à sa chapelle de Courtelary, aux chapitres de Saint-Imier et Neuchâtel, donne à Claire, sa femme, cent florins d'or, des vignes de Saint-Blaise et la moitié de leurs acquets, et désigne son fils Conrard comme héritier universel⁴⁴. Sa pierre tombale armoriée anonyme existe encore dans la Blanche église (fig. 10). Son sceau dont on ne possède que de mauvaises empreintes a servi de modèle au blason dessiné dans l'Armorial de Conrad Schnitt

⁴⁰ F. G. MATILE : *Musée historique*, III, 68. A.E.N., Borcard de Sonceboz, not., f^o 19 v^o; Henry Pigaud, not., I, f^o VI v^o.

⁴¹ J. J. AMIET : « Die Regesten des Frauenklosters Fraubrunnen », 1851, p. 162, dans *Die Regesten der Archive in der schweizerischen Eidgenossenschaft*, publiés par Th. von Mohr, Coire, 1854.

⁴² JAQUELINE LOZERON : « Claire, bâtarde de Fribourg », *Musée neuchâtelois*, 1941, p. 57 et ss.

⁴³ A.A.E.B., B 237/38. Le fief de Diesse, n^{os} 2 et 3.

⁴⁴ A.E.N., Pierre de Porrentruy, not., f^o VIII v^o; A.L.N., B 12, f^o L v^o.



Fig. 10. Pierre tombale de Jaquet de Diesse, 1450. Blanche église, La Neuveville.

(vers 1530) conservé aux Archives cantonales de Bâle (fig. 11). Claire de Diesse survit longtemps à son mari. Elle est encore citée en 1478.

Marguerite de Diesse, sœur de Jaquet, est en 1428 l'épouse de Wölflin Hachenberg, bourgeois de Soleure ⁴⁵. Elle habite encore cette ville en 1445. Quatre ans plus

⁴⁵ A.E.S., Regeste des archives de la famille von Roll.



Fig. 11. Les nobles de Diesse. Armorial Conrad Schnitt, vers 1530.

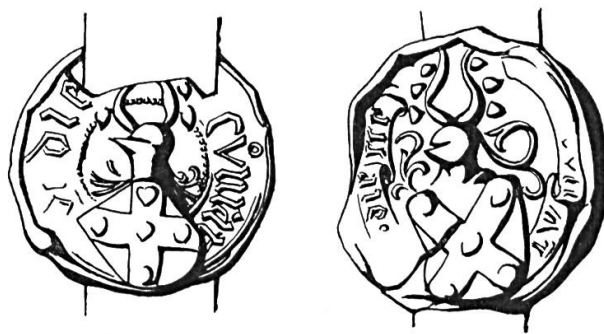


Fig. 12 et 13. Sceaux de Conrard de Diesse, 1478 et 1484.

tard, elle est la quatrième femme de Hänslin d'Englisberg de Fribourg ⁴⁶. Girarde de Diesse, autre sœur de Jaquet, est nonne au couvent de Fraubrunnen; son frère lui lègue en 1450 un barral de vin de cens et vingt sols bâlois ⁴⁴.

Conrard de Diesse tient son prénom de son grand-père, le comte de Fribourg et Neuchâtel. Il est un des officiers les plus en vue de la cour de Neuchâtel : maître d'hôtel du marquis Rodolphe de Hochberg (1478), de 1456 à 1490 juge noble aux Audiences qu'il préside en 1480, châtelain de Boudry de 1470 à 1486, enfin maire de Neuchâtel (1483). L'incendie de la ville de Neuchâtel de 1451 détruit ses maisons bâties près de la Maleporte; il fait un accord trois ans plus tard avec son voisin pour les reconstruire ⁴⁷. En 1478, il obtient avec sa mère et sa femme de pouvoir jouir à nouveau de la chapelle Saint-Antoine Confesseur fondée par ses prédécesseurs (les Courtelary) dans l'église collégiale de Neuchâtel, car « par leur négligence, ils avaient cessé d'exercer le droit de collation »; ils y ont aussi droit de sépulture ⁴⁸. Les nobles de Diesse possèdent également une chapelle dans l'église

⁴⁶ A.E.F., Généalogies diverses, n° 10 : la famille d'Englisberg, par l'archiviste d'Uffleger, 18.

⁴⁷ A.E.N., Jaquet de Grad, not., II, f° 153 v°.

⁴⁸ A.E.N., M 6, 5; F. G. MATILE, *Musée historique*, III, 125. A cet acte pend son sceau qui est du même type que celui de ses père et grand-père (fig. 12). Un autre exemplaire de ce sceau (1481) se trouve dans les archives de la ville de Boudry, K. 12. Conrard de Diesse a utilisé en 1484 un second sceau d'un modèle un peu différent (fig. 13) où la légende est inscrite sur une banderole, A.E.N., J 6, 2.

de Courtelary dite « la petite chapelle de Monseigneur Saint-Antoine ». Sa fenêtre porte encore leurs armes (fig. 14). Conrard de Diesse reprend en 1457 des seigneurs de Colombier un petit fief à Boudevilliers qui avait déjà été attribué à son grand-père Claus⁴⁹. De même les évêques de Bâle confirment en 1450, 1459 et 1470, l'inféodation des biens que la famille tient

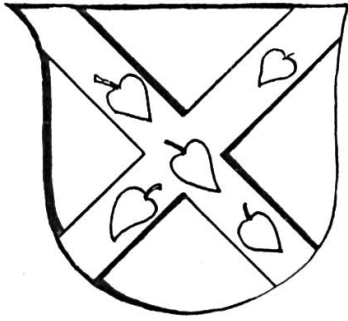


Fig. 14. Armes de Diesse, XV^e siècle.
Eglise de Courtelary.

au Vallon de Saint-Imier, à Tramelan, comme aussi au Schlossberg (maison près de la porte dans le vorbourg sous la forteresse et jardin dans le fossé) et même au Comté de Neuchâtel (près à Chaumont et terres à Montezillon)⁵⁰. Guillaume de Chalon, seigneur de Cerlier, lui accorde en 1467 ses dîmes et fief d'Ainssier (Entscherz) consistant en redevance en vin et en grain⁵¹.

Conrard de Diesse avait épousé Alexie de Lugnez qui lui donne deux fils, Philippe et Didier, et trois filles. Il meurt le 25 janvier 1496, ayant donné au chapitre de Saint-Imier « cinq livres pour une fois pour acquérir us de cens pour son anniversaire »⁵². Peut-être a-t-il été enseveli dans sa chapelle Saint-Antoine de Neuchâtel ? Trois mois après son décès, les chanoines remettent celle-ci à son fils Philippe⁵³. Nous connaissons peu de choses sur ce dernier. Il part à la guerre en

1498; le vicaire de Saint-Blaise touche vingt sols pour avoir conduit « les gens de guerre pour aller en Allemagne sous tenue de Monseigneur le lieutenant Philippe de Diesse⁵⁴ ». Il participe l'an suivant à la bataille de Dornach⁵⁵. Juge noble aux Audiences de 1512, Philippe est à la même date, avec son frère, seigneur de Champey près d'Héricourt, terre héritée de



Fig. 15. Sceau de Didier de Diesse, 1529.

leur mère avec d'autres biens à Laviron, Vuillafans et Verney en Franche-Comté.

Didier de Diesse, comme son aîné, a le goût de l'aventure militaire. Il s' enrôle en 1503 dans les armées du roi de France et, avant de quitter le pays, ordonne qu'une messe soit célébrée en sa chapelle Saint-Antoine, s'il passe de vie à trépas. Lui et Philippe, son frère, se donnent mutuellement leurs biens⁵⁶. Revenu sain et sauf à Neuchâtel, il siège aux Audiences, gère ses biens avec plus ou moins de bonheur comme le prouve la mise en gage en 1523 de ses propriétés de Courtelary et La Neuveville au châtelain du Landeron Pierre Vallier⁵⁷. Il obtient avant 1524 des ambassadeurs des cantons suisses, qui occupent le comté de Neuchâtel depuis 1512, l'inféodation de la tour de la Maleporte que ses maisons entouraient au sud et au nord⁵⁸. Depuis lors et aujourd'hui

⁴⁹ A.E.N., Recettes, vol. 150, Thielle, 1498.

⁵⁰ Mulinen, VI, 193.

⁵¹ A.E.N., Pierre Quemyn, not., I, f^o CVI v^o.

⁵² Mulinen, VI, 529.

⁵³ A.E.N., Actes de chancellerie, I, 171. Confirmation de l'octroi datée du 2 juin 1524. Nous n'avons pas trouvé de mention ancienne de l'obligation pour les Diesse de garder et défendre militairement cette tour et sa porte.

⁴⁹ A.E.N., Jean et Blaise de Thielle, not., f^o LXV v^o.

⁵⁰ A.A.E.B., B 237/38. Le fief de Diesse, n^{os} 4 et 5.

⁵¹ A.E.B., Erlachbuch I.

⁵² A.A.E.B., Liber vitae du chapitre de Saint-Imier,

2^e vol., p. 25.

⁵³ A.E.N., Pierre Quemyn, not., I, f^o VII v^o.

encore cette imposante construction s'appelle la tour de Diesse. Comme ses prédécesseurs, Didier reçoit des évêques de Bâle plusieurs lettres d'inféodation de ses biens jurassiens; nous y trouvons mentionnés, en plus des précédentes, un moulin à Courtelary et une recevance en fromages sur le fief de la Chaux Saint-Imier⁵⁹. Didier de Diesse fait deux testaments, l'un en 1535, l'autre en 1537, année de sa mort. Il désire reposer dans le prieuré Saint-Pierre du Val-de-Travers, auprès d'une partie de ses prédécesseurs, et constitue une prérogative en faveur de Rodolphe, son fils aîné, qui reprendra la maison, maréchaussée et tour de la Maleporte à Neuchâtel. Son cousin Jean d'Erlach est désigné comme exécuteur testamentaire de son premier testament⁶⁰. Didier eut trois épouses, Jeanne de Saint-Moris, Antoinette d'Andelot et Claudine de Thieullières⁶¹. La première est la mère de Rodolphe, la dernière d'Olivier et Claude, encore mineurs à la mort de leur père. Claudine de Thieullières se remarie avec Christophe de Haldstetten⁶². Le caractère sans fermeté du défunt fait pressentir la décadence de sa famille. Après sa mort, Georges de Rive, gouverneur de Neuchâtel, écrivit à Olivier de Hochberg : « il n'a esté guères bon ménagier, comme je trove; il lui a pleuz me faire secrétaire de son testament que ne serat sans peine... »⁶³.

⁵⁹ A.A.E.B., B 237/238. Le fief de Diesse, n^{os} 8, 8a, 9; N 237/238. La rénovation de son fief neuchâtelois par le notaire Jean Lando en 1538, document disparu, est citée dans le Répertoire du fief de Diesse d'Abraham Guyenet, 1735 (A.E.N.). Didier de Diesse s'est servi d'un sceau (fig. 15) où les feuilles qui chargent le sautoir sont posées en barre, A.E.N., J 8, 2.

⁶⁰ Testaments cités, l'un dans les *Annales de Boyve*, II, 353, l'autre par le notaire Bastien Chalvin, IX, f^o CCLIII (A.E.N.). La grand-mère de Jean d'Erlach était Henriette de Lugnez, femme d'Ulrich Haller de Courtelary.

⁶¹ Filles, la première de Jean de Saint-Moris, seigneur de Matay; la seconde, de Simon d'Andelot, seigneur de Myon; la troisième, sœur de Jean de Thieullières, seigneur de Montjoie, et descendante de Marie d'Arberg-Valangin, femme de Didier de Thieullières, seigneur d'Hardemont.

⁶² A.E.N., Guillaume Hardy, not., f^o 9, acte de 1540.

Les trois filles de Conrard de Diesse n'ont pas vécu à Neuchâtel : Louise est la femme de Bertrand Fortier, bailli d'Auxois⁶⁴; sa sœur, dont nous ignorons le prénom, est religieuse⁶⁵, Jaquème, enfin, est épouse de Pierre de Benoit (de Benedictis) de Bursins. C'est par Jaquème seule que le sang des Diesse s'est transmis jusqu'à aujourd'hui. Fils d'Etienne de



Fig. 16. Ecu aux armes de Benoit et de Diesse, fin XV^e siècle. Eglise de Bursins.

Benoit, Pierre, homme riche et considéré, est anobli en 1498 par le prieur Michel de Savoie. Il habite le château du Rosay à Bursins et a fondé une chapelle dans l'église du lieu. La fenêtre de molasse de celle-ci porte extérieurement ses armes actuellement bien effritées; sur l'écu sont combinées la bande chargée de trois roses des Benoit avec le sautoir aux cinq feuilles des Diesse (fig. 16). A l'intérieur de la même fenêtre deux écus accolés ont été taillés, ils sont décorés des mêmes blasons mais maladroitement inversés. Les Benoit de Bursins, portent *de sable à la bande d'or chargée de trois roses de gueules*. Rodolphe de Benoit, frère de Pierre, dernier abbé de Saint-Jean de Cerlier (1503-1528), a donné de remarquables vitraux à ses armes aux églises de Gléresse (pl. I) et Büren. La lettre d'indulgence octroyée, en 1509, par le pape Jules II à Jean de Senarclens, prévôt

⁶³ ARTHUR PIAGET : *Documents inédits sur la Réformation*, p. 369. Lettre du 3 octobre 1537.

⁶⁴ Bibliothèque de la ville de Berne. Fonds Mulinen : Généalogies d'Estavayer, Fol. 2, 21.

⁶⁵ A.V.N. Comptes de bourserie, II, 94; citation de 1471.

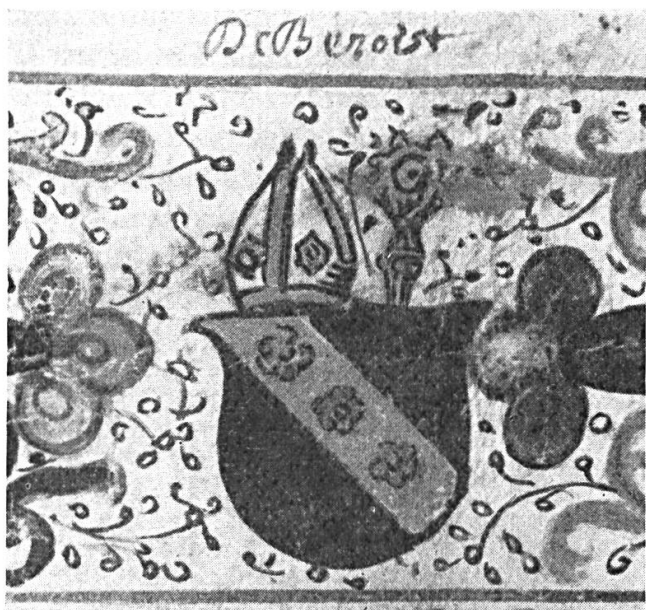


Fig. 17. Enluminure aux armes de Rodolphe de Benoit, abbé de Saint-Jean de Cerlier, 1509.



Fig. 18. Enluminure aux armes de Jaquème de Diesse, 1509.

d'Enschingen ⁶⁶, est ornée des armoiries du Saint-Père (Della Rovere), de l'abbé de Saint-Jean (fig. 17) et de Jaquème de Diesse (fig. 18). La fille de Pierre de Benoit et de Jaquème, Andrianne, transmet l'héritage de Bursins à François de Senarclens, son époux (contrat de mariage de 1509), à qui elle donne sept enfants à la postérité encore nombreuse. Les armoiries de ce couple sont sculptées à plusieurs endroits au château du Rosay (fig. 19).

Rodolphe dit Roland de Diesse, fils aîné de Didier, bénéficiaire des maisons érigées en fief à la rue du Château à Neuchâtel que son père lui avait léguées en prérogative, les donne en caution à Thiébaud d'Erlach, seigneur de Bümpliz, avant même d'avoir partagé les biens paternels avec ses frères ⁶⁷. Seigneur de Champey, conseiller d'Etat et gentilhomme de la maison de l'empereur Charles

Quint ⁶⁸, il meurt sans descendance. En mars 1552, peu après son trépas, les Erlach désirent vendre la maison et « l'establerie » pour recouvrer leur créance. Claude de Diesse, héritier de son frère, propose la mise aux enchères des deux lots au prix de 235 écus chacun. Thiébaud d'Erlach les reprend alors tous les deux ⁶⁹.

Claude de Diesse, cadet de la famille, n'était pas majeur au moment du décès de

⁶⁸ A.E.N., Reconnaissance de Neuchâtel par Jean Lando, 1538.

⁶⁹ A.E.N., Louis Favarger, not., I, f^o v^o.



Fig. 19. Ecu aux armes de Senarclens et de Benoit, début XVI^e siècle. Château du Rosay, Bursins.

⁶⁶ Archives du château de Vufflens déposées à la Bibliothèque cantonale à Lausanne. Nous remercions M. Jacques de Saussure, à Vufflens, d'en avoir autorisé la reproduction.

⁶⁷ A.E.N., Acte du notaire Martin Krumm, de Berne, du 9 septembre 1538, cité par Louis Favarger, not., I, f^o V. Bastien Chalvin, not., VII, f^o CCLIII.



Planche I. Vitrail aux armes de Rodolphe de Benoit, abbé de Saint-Jean de Cerlier, 1523,
par Jakob Wildermut, de Neuchâtel (église de Gléresse).

son père en 1538. Dix ans plus tard à sa majorité, il reçoit l'inféodation de l'évêque de Bâle ⁷⁰. Sa vie, brève (il est mentionné pour la dernière fois en 1552 dans l'acte cité plus haut), n'a pas laissé beaucoup de traces dans les documents. Il est seigneur de Champey, juge aux Audiences. En 1550, LL.EE. de Berne lui offrent un vitrail armorié ⁷¹. Nous ignorons la raison de cet hommage.

Le dossier d'Olivier de Diesse, dernier représentant de sa race, personnage lamentable et malgré tout pittoresque, est lourd et épais. Olivier habite à Môtiers en 1550 au cœur de son fief du Val-de-Travers « n'ayant plus de maison ni de feu à Neuchâtel et autre part dans le comté et demeurant à la taverne tel un étranger... Sa conduite est un grand scandale » ⁷². Dès 1551 les biens du fief, aussi bien dans l'Evêché de Bâle qu'au pays de Neuchâtel, sont administrés par le notaire Claude Vachet dit de Thielle qui en 1555 rachète le fief d'Ainssier ⁷³. Suzanne de Villarzel, femme d'Olivier, ne supportant plus la vie commune, se réfugie avec ses enfants à Nancy en 1554. Oubliant ou feignant d'ignorer ces faits, les Quatre-Ministres intercèdent à trois reprises auprès de l'évêque de Bâle pour que celui-ci rende le fief confisqué d'Olivier de Diesse « qu'il a reçu de Vos Seigneuries en la calitez que messeigneurs ses prédécesseurs l'ont jouy de environ deux cens ans, assurant Vostres Excellences qu'il est honneste et vertueux gentilhomme » ⁷⁴. Cette diplomatique insistance fléchit l'opposition de l'évêque Melchior de Lichtenfels qui, le 11 novembre 1560, rend son fief à Olivier de Diesse ⁷⁵. Sans tarder, ce dernier fait établir un nouveau rôle des dîmes

qui lui sont dues « en la chastellenie d'Er-guel, tant à Sonvilier, Villeret que Courtelary » car « il est chose véritable que par infortune de feug dernièrement advenu à la Chancellerie de mondit révérend Seigneur évêque de Bâle les tiltres et rolles des fiefs de son eveschez y soient estez la plus grande partie demourez et bruslez... ».



Fig. 20. Sceau d'Olivier de Diesse, 1562.

Parmi les biens énumérés se trouvent à Saint-Imier « un cheseau sur lequel les ténementiers ont maisonné et sont entenuz et obligez de aberger les chevaux dudit donzel de Diesse et soigner foin et maréchaussée pour lesdits chevaux... et un clozel, dit le clozel Claire de Diesse, gisant dessus le cimetière de la grande église sur lequel les Flotteron ont bâti trois maisons... » ⁷⁶, etc. L'an suivant, Olivier de Diesse vend à l'évêque tout le fief dont il avait été mis en possession en 1560 pour le prix de 1300 couronnes. A la même occasion, il déclare renoncer au fief de son cousin Bourcard de Courtelary, mort dernier de sa race, sur lequel il avait émis des prétentions ⁷⁷. Il scelle l'acte de son grand sceau à la gravure maladroite : L'écu aux armes de Diesse est supporté par deux lions (fig. 20). La même année 1562, il fait dresser par le notaire Antoine Petit-pierre, de Couvet, la reconnaissance de son fief du Val-de-Travers dont les cens étaient

⁷⁰ A.A.E.B., B 237/238. Le fief de Diesse, n° 11.

⁷¹ A.E.B., Manuels du Conseil, 12 décembre 1550.

⁷² A.E.N., T 2, 17.

⁷³ Mulinen, VI, 193. A.A.E.B., B 237/238. Le fief de Diesse, n°s 12, 14 et 28.

⁷⁴ A.A.E.B., B 237/238. Le fief de Diesse, n°s 16, 21, 26. Lettres des 17 août 1559, 11 juin et 10 septembre 1560.

⁷⁵ *Id.*, n° 29.

⁷⁶ A.A.E.B., N 237/238. Le fief de Diesse, acte du 15 février 1561.

⁷⁷ A.A.E.B., B 237/238. Le fief de Diesse, n° 32. Original avec sceau.

du sur des terres sises à Travers, Couvet, Plancemont, Môtiers, Boveresse, Fleurier, Buttes, Saint-Sulpice, les Bayards et la Brévine ⁷⁸.

La conduite du seigneur de Diesse ne s'améliore guère, au contraire. Une fille lui a déjà donné deux bâtards, elle est à nouveau enceinte. Cité devant le Consistoire, il répond : « J'aurais aultang besoing de vin claret et de vin blanc que d'aller au Consistoire », ce qui lui vaut la prison. Deux ans plus tard, il subit une nouvelle incarcération de douze jours pour paillardise (il a à ce moment quatre bâtards, « bien que sa femme ait été femme de bien »), et de trois semaines pour dettes ⁷⁹. Le gouverneur et le Conseil d'Etat écrivent à leur souverain Léonor d'Orléans pour déplorer « les malheureuses et damnales paillardises, adultères et aultres vices » du seigneur de Diesse. Ils mettent le prince en garde contre les excuses que lui présenterait le coupable qui « se délecte à aultre chose que de s'éloigner de plus en plus d'actes et de vie de gentilhomme et de retourner tousjours se vautrer en sa fange sans aucun sentiment de remords de conscience... ⁸⁰ ». Chose piquante, Marie de Bourbon, veuve de Léonor d'Orléans, établit l'an suivant Olivier de Diesse, qui est déjà gentilhomme de sa maison, haut-gruyer et grand-veneur, à savoir intendant de ses bois, forêts et rivières, de la chasse et du gibier ⁸¹. Olivier de Diesse, seigneur de Champey comme ses frères, juge aux Audiences à plusieurs reprises, est en 1577 un des Quatre-Ministres de la ville de Neuchâtel. Il avait remis en 1566 à son cousin Walter de Diesbach résidant à La Neuveville « pour la bonne amytié qu'il lui portait » son banc et sa sépulture dans la Blanche église ⁸².

A l'instance des créanciers d'Olivier de Diesse, le Conseil d'Etat écrit à la princesse pour lui demander si elle autorise « la discussion » du fief de Diesse, ou si elle désire l'acheter et le réunir à son domaine. La souveraine renonce à cette acquisition, les dettes excédant de beaucoup la valeur du fief ⁸³. Après inventaire le fief est dispersé aux enchères en février 1580 ⁸⁴. La ville de Neuchâtel acquiert la tour de la Maleporte dite de Diesse. Le secrétaire du Conseil écrit en 1581 : « nostre ville a achepté fief noble... et bien payé » ⁸⁵. Quatre ans plus tard, toutefois, la princesse décrète que les Quatre-Ministres « pourront posséder la tour de Diesse pour y tenir leurs actes, mais sans pouvoir la hausser ni la fortifier, mais non point comme un fief, lequel fief elle éteint et abolit » ⁸⁶.

Traqué, sans ressources, Olivier de Diesse adresse une supplique à l'évêque de Bâle en 1586 pour le prier de lui accorder une pension sur sa caisse secrète; il a perdu son jeune fils unique et est ainsi le dernier de sa race ⁸⁷. Deux ans plus tard (1588), il était décédé; Suzanne, sa veuve, fille de Jean de Villarzel, déclarant être « demoiselle de bonne et grande famille noble », demande alors à la duchesse de Longueville, souveraine de Neuchâtel, de lui accorder « la portion qu'il lui plaise de trois cents livres d'Estat que feu Monseigneur le Prince Leonor d'Orléans, de très heureuse mémoire, avait accordé au dit feu de Diesse, son mari, tant sur la maison et chasteau de Collombier comme sur le prieuré du Vaultravers, d'autant qu'elle est pauvre et délaissée de tous biens mondains et sans aucuns moyens de vivre ». Elle obtient cent livres de rente à prélever sur la recette du Vaultravers ⁸⁸.

⁷⁸ A.E.N., Répertoire du fief de Diesse, 1735.

⁷⁹ A.E.N., Manuel du Conseil d'Etat, vol. I bis, f° 9 v° (1564); vol. I, f° 151 (1566).

⁸⁰ A.E.N., B 5, 35. Lettre du 18 juin 1568.

⁸¹ A.E.N., Manuel du Conseil d'Etat, vol. II, f° 8 v°; 23 août 1569.

⁸² A.E.N., Claude Lardy, not., III, f° 20 v°.

⁸³ A.E.N., Manuel du Conseil d'Etat, vol. III, f° 62 v° et 137 v°.

⁸⁴ *Id.*, vol. III, f° 154 v°.

⁸⁵ A.V.N., Manuel du Conseil, vol. I a, 102; 4 novembre 1581.

⁸⁶ *Annales de Boyve*, II, p. 284.

⁸⁷ A.A.E.B., B 237/238. Le fief de Diesse, n° 45.

⁸⁸ A.E.N., T 17, 7.

Outre son grand sceau, Olivier de Diesse, s'est servi d'un élégant cachet à ses armes (fig. 21). Il authentifie avec lui un acte de 1580⁸⁹.

Des quatre bâtards d'Olivier de Diesse, deux disparaissent sans laisser de traces, le troisième est tué en 1585 par noble Balthazard Baillods, le dernier, enfin, est



Fig. 21. Cachet d'Olivier de Diesse, 1580.

l'auteur d'une famille de potiers d'étain éteinte dans la première moitié du XVIII^e siècle⁹⁰.

Le fief de Diesse au Val-de-Travers, bien que racheté par François Vallier (1558-1615), a conservé longtemps son nom. Passé par héritage aux Estavayer-Lully, puis par vente aux Reyff, de Fribourg, il est acquis en 1721 par Abraham d'Yvernois, de Môtiers. En 1735, le Conseil d'Etat autorise son changement de

nom en fief d'Yvernois⁹¹. Comme tous les fiefs neuchâtelois, il a été supprimé en 1819. Une tour du château de Môtiers porte encore le nom de Diesse.

Les armes des nobles de Diesse ont été reprises par la commune bernoise du même nom.

⁸⁹ A.V.N., A 1, 11, 111. *Armorial neuchâtelois*, I, fig. 788.

⁹⁰ Jean de Diesse, nommé concierge du château de Môtiers en 1595, haut-gruyer en 1616, habite Môtiers. Il est père de Jeanne, femme de Jean Morel, de Cormondrèche, et de François († av. 1675), potier d'étain et hôte à la Croix-Blanche à Môtiers, époux de Marguerite Carrel. François de Diesse a quatre fils : Jean, 1649-1675, potier d'étain en pays étrangers; Isaac, 1650-1723 ?, hôte à Boveresse, Sainte-Croix, Boudry, reçu bourgeois de Boudry 1706; David, * 1655, potier d'étain et hôte à la Croix-Blanche à Môtiers; François, * 1657, † av. 1722, potier d'étain à Neuchâtel, dont les deux filles, dernières du nom, vivent à l'étranger en 1722.

⁹¹ A.E.N., Répertoire du fief de Diesse par Abraham Guyenet, 1735.

Au terme de cette étude, nous tenons à remercier de leur aide précieuse et bienveillante le Dr André Rais, archiviste du Jura, directeur des archives de l'ancien évêché de Bâle, à Porrentruy, M. Alfred Schnegg, archiviste de l'Etat, à Neuchâtel, M. Hubert de Vevey, à Fribourg, les D^{rs} Konrad Glutz de Blotzheim, à Soleure, et Claude Lapaire, à Zurich. Nous devons les figures 6, 10 et 21 et la planche en couleurs aux armes de l'abbé de Benoit provenant de l'*Armorial neuchâtelois*, à la courtoisie de M. Léon Jéquier, l'un de ses auteurs, et des Editions de la Baconnière, à Boudry.